



www.abolition.fr

ECPM

69 Rue Michelet
93100 Montreuil
ecpm@abolition.fr
Association loi 1901
SIRET 43350831400047
APE 9499Z

ECPM est membre fondateur et assure la vice-présidence de la



ندوة برلمانية بشأن عقوبة الإعدام في الشرق الأوسط وشمال أفريقيا

Séminaire parlementaire sur la peine de mort en Afrique du nord et au Moyen-Orient

9-10 octobre 2013
Paris, France

9-10/10/2013
باريس - فرنسا

DÉCLARATION DE PARIS

Le premier Séminaire parlementaire sur la peine de mort dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient qui a eu lieu du 9 au 10 octobre 2013 au Sénat et à l'Assemblée nationale à Paris dans le cadre de la Journée mondiale contre la peine de mort, a réuni cinquante parlementaires, quarante représentants de la société civile et douze journalistes de neuf pays de la région : Algérie, Irak, Jordanie, Lybie, Liban, Maroc, Egypte, Mauritanie et Tunisie, ainsi que de nombreux parlementaires français

Dans la continuité du 1^{er} Congrès régional sur la peine de mort dans les pays arabes (Rabat, octobre 2012) et du 5^e Congrès mondial contre la peine de mort (Madrid, juin 2013), organisés par *Ensemble contre la peine de mort* (ECPM), et De la création du 1^{er} Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc (RPCPM) le 26 février 2013, première mondiale, réunissant plus de 200 parlementaires des deux chambres d'appartenances politiques diverses.

Nous, parlementaires du Moyen-Orient et d'Afrique du nord, déclarons solennellement, nous engager sur les principes dits de « Déclaration de Paris ».

Convaincus que la peine de mort constitue un traitement inhumain qui doit être aboli,

Convaincus que toute avancée vers l'abolition de la peine de mort constitue un progrès vers la protection des droits de l'Homme universels, indivisibles et indissociables,

Convaincus du rôle central que doivent jouer les parlementaires dans la promotion des droits de l'Homme et l'abolition de la peine de mort,

Conscients que l'abolition de la peine de mort doit se placer dans le contexte du développement d'une justice et de mesures de sûreté plus efficaces, sans que la réalisation de l'un de ces objectifs ne soit conditionnée par un autre,

Appelons l'ensemble des parlementaires des États n'ayant pas encore aboli en droit la peine de mort, à créer des réseaux de parlementaires contre la peine de mort dans leurs pays, en coordination avec les mouvements abolitionnistes de la région,

Et encourageons les acteurs parlementaires, diplomatiques, étatiques, et civils dans les pays abolitionnistes à soutenir la création de réseaux nationaux et internationaux de parlementaires contre la peine de mort.

Nous nous engageons ainsi, à :

- 1. Promouvoir et soutenir des réseaux nationaux des parlementaires contre la peine de mort au sein de nos parlements respectifs, en collaboration étroite avec la société civile de nos pays ;*
- 2. Lancer un réseau régional dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient des parlementaires contre la peine de mort afin de i) permettre le partage d'expérience, ii) permettre une entraide efficace et efficiente, iii) porter au niveau régional et international et dans les instances interparlementaires la voix de l'abolition ;*
- 3. Faire vivre le débat sur la peine de mort auprès de nos parlements respectifs (rencontre avec les groupes parlementaires);*
- 4. Dans les pays où la peine capitale existe dans la législation, réduire le nombre de chef d'accusation passibles de la peine de mort, comme première étape vers l'abolition en droit ;*
- 5. Plaider pour la ratification par nos pays respectifs du deuxième Protocole facultatif annexe au Pacte international des droits civils et politiques se rapportant à l'abolition de la peine de mort ;*
- 6. Prendre des initiatives législatives visant à la mise en place de moratoires officiels sur les exécutions ;*
- 7. Promouvoir des réformes pénales conformes aux droits de l'Homme prônant la réinsertion et la resocialisation des condamnés ; pour une amélioration des conditions des condamnés à mort et la sensibilisation des pouvoirs publics sur leur situation inhumaine ;*
- 8. Travailler en partenariat avec les organisations de la société civile engagées pour l'abolition de la peine de mort ;*
- 9. Sensibiliser les médias de nos pays respectifs sur l'abolition universelle de la peine de mort et ses arguments.*

A Paris, le 10 octobre 2013